

INSERTION PROFESSIONNELLE DES CANDIDATS A L'ISSUE DES FORMATIONS DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION ESCALADE

Le DEJEPS mention « escalade » répond à un déficit d'encadrement tout particulièrement en zone urbaine ou de plaine. La forte insertion professionnelle des titulaires de ce diplôme et des stagiaires en fin de formation le confirme.

A ce jour la fédération a organisé neuf sessions de formation au DEJEPS mention « escalade » en Rhône Alpes et sept en Ile-de-France.

L'insertion professionnelle des stagiaires accueillis sur ces formations est particulièrement satisfaisante à ce jour. Pour la session 2018-2019 :

	Entrée en formation 2018		Fin de formation 2019	
Etudiants	2	8,6 %	1	4 %
Demandeurs d'emploi	9	39,1 %	0	0 %
Salariés	12	52,3 %	22	96 %
Total	23	100%	23	100%

Le DEJEPS permet un taux d'insertion de 96 %. On note une diminution sensible des demandeurs d'emploi au profit des salariés.

A noter que certains trouvent un double emploi : salarié et autoentrepreneurs.

52 % travaillent dans un club associatif, 33 % en salle commerciale et 14 % en tant qu'indépendant.

La fonction principale des diplômés est éducateur sportif et/ou ouvrier.

Enfin, parmi les salariés, 85 % ont un CDI.

Le service formation FFME